

S'arrogant le droit d'interpréter les documents pontificaux, ces journaux ont visiblement insinué que les évêques manquaient eux-mêmes d'en appliquer les prescriptions à nos maisons d'éducation. Des journalistes catholiques, avant de s'ériger en juges de l'épiscopat, feraient bien de méditer ces paroles de Léon XIII : " Non, il ne faut aucunement supporter que des laïques, qui professent le catholicisme, en viennent jusqu'à s'arroger ouvertement, dans les colonnes d'un journal, le droit de dénoncer et de critiquer, avec la plus grande licence et suivant leur bon plaisir, toutes sortes de personnes, sans en excepter les évêques, et croient qu'il leur est permis d'avoir en tout, sauf en ce qui regarde la foi, les sentiments qu'il leur plaît, et de juger tout le monde à leur fantaisie" (1).

Ces paroles, Nous pouvons malheureusement les appliquer avec une trop grande vérité aux journalistes, qui, pendant ces dernières semaines, en invoquant des lettres pontificales dont ils ont dénaturé le sens exact et rigoureux, et s'appuyant sur des rapports controuvés, ont voulu faire la leçon aux évêques, ont décrié indistinctement le clergé, nos institutions d'enseignement, et jeté la défiance dans l'esprit des pères de famille.

Nous croyons donc opportun de rappeler aujourd'hui que les collèges et les séminaires sont placés sous notre direction immédiate, et que c'est à Nous, et non au public trop facile à préjuger, que l'on devra s'adresser quand on croira devoir signaler des abus qu'il faudrait réprimer. C'est à Nous qu'incombe le devoir de la vigilance doctrinale et disciplinaire sur ces maisons, et c'est à Nous aussi qu'il appartient d'appliquer les directions pontificales qui les peuvent concerner. Des journalistes catholiques ne devraient pas ignorer ces règles élémentaires de la discipline de l'Eglise, et Nous avons l'espoir qu'à l'avenir ils sauront s'y conformer.

* * *

Vous savez, N. T. C. F., avec quel zèle actif et persévérant se poursuit dans notre diocèse la campagne de tempérance. Cette campagne qui intéresse si hautement la mo-

(1) Lettre de Léon XIII à Mgr Meignan, 1888.